

DE : Bruno Bassot 1 che du cerisier Montalembert

POUR : le commissaire enquêteur Mr Daniel Bolmont

OBJET : enquête sur le projet de SCOT du Ruffecois

Monsieur,

vous n'êtes pas sans savoir que :

-Il y a cinq ans, la Cour des comptes, dans un rapport consacré aux « politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables », jugeait sévèrement les pratiques gouvernementales en la matière. La Cour des comptes fustigeait le caractère « difficilement atteignable » des objectifs de la France en matière d'implantation d'éoliennes, ainsi que le « montant très élevé des engagements financiers consentis par l'État ». Plutôt inquiets, les magistrats allaient jusqu'à mettre en garde contre des « risques budgétaires » dans les années à venir.

-Cinq ans après, le constat est le même et les magistrats, qui ont sans doute la désagréable impression de ne pas avoir été écoutés, n'y vont pas par quatre chemins. Dans un rapport publié mercredi 18 avril 2018, ils fustigent une politique qui reste incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse.

-Publié le 06/02/2018 par « La Nouvelle République » : En confirmant l'arrêt rendu par la **cour administrative d'appel de Bordeaux en 2017, le Conseil d'Etat a définitivement annulé le schéma régional de l'éolien**. Ce projet de SCOT du Ruffecois n'a donc pas lieu d'être.

- Les gilets jaunes, dans leurs revendications, ont demandés l'arrêt des subventions pour ces éoliennes.

-Nous sommes intentionnellement désinformés à propos des nuisances, du coût et de l'efficacité réelle des éoliennes, sans parler des problèmes de santé constatés par l'académie de médecine ni de la décote de 20 à 40 % de notre patrimoine, selon leur proximité (si vous en doutez, demandez aux agents immobiliers).

Nous avons déjà vu pousser, comme des mauvaises herbes, des dizaines d'éoliennes dans notre environnement immédiat, en plus des axes de pollution dont nous sommes déjà victimes : la LGV Paris Bordeaux et la N 10 à 4 voies. Et il ne faut pas perdre de vue toutes les autorisations en attente pour l'implantation de nouvelles éoliennes, toujours dans notre région. TROP C'EST TROP ! Ce SCOT doit en tenir compte

-Les promoteurs de l'éolien affirment que : « le Ruffecois est propice au développement des ENR », mais, dans notre région, selon EDF, les éoliennes produisent moins de 20% du temps, donc 80% d'électricité nucléaires ou thermiques sont toujours nécessaires. Les promoteurs éoliens nous annoncent qu'avec la puissance théorique de leurs éoliennes ils vont alimenter 21 000 foyers, quand le chiffre vrai est que, dans notre région, elles ne sont efficaces qu'à 17,9% de leur capacité. En français, cela s'appelle un mensonge.

La vérité est : qu'en est il de la qualité de nos paysages, encore bucoliques il y a peu, mais de plus en plus défigurés et perturbés par toutes ces usines d'aérogénérateurs. Evidement, cela impacte gravement notre qualité de vie. Le SCOT doit en tenir compte.
Le minimum serait que les éoliennes soient à une distance d'au moins 10 fois leur hauteur des habitations et 200 mètres des haies.

Sur les collines Espagnoles, à coté du détroit de Gibraltar il y a d'immenses usines d'aérogénérateurs, installées, loin des villages, sur des collines pelées où il y a 320 jours par an avec un vent d'au minimum force 3. Dans ce type de cas, je suis pour l'éolien, mais la situation est complètement différente pour le nord Charente, sud Vienne, sud Deux sèvres.

Cette énergie éolienne intermittente génère un supplément de pollution, en effet pendant les 80% du temps où elle ne fonctionne pas, il faut mettre en marche des centrales thermiques, notamment à charbon.

A n'en pas douter, un scandale éolien finira par éclater.

Cette énergie éolienne là, coûte un poignon de dingue, massacre nos paysages, perturbe notre environnement, nuit à notre santé, dévalue nos maisons, tue un certain nombre d'oiseaux, de chauve souris (nécessaires à nos écosystèmes) dévaste notre région qui n'a pas besoin de ça.

Bref tout le contraire de ce qu'on fait croire à la plupart des gens.